

| Commission permanente |

Décisions de la Commission permanente du lundi 25 mai 2020

Ce lundi 25 mai, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime s'est réunie, pour la troisième fois, dans des conditions particulières en raison de l'épidémie du Covid-19.

Sous la présidence de Bertrand Bellanger, la Commission permanente s'est donc rassemblée avec un tiers de ses élus afin d'examiner 30 dossiers pour un total de plus de 2,5 millions d'euros de subventions.

Nous pouvons notamment retenir les décisions suivantes :

SOUTIENS EXCEPTIONNELS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Une avance, pouvant aller jusqu'à 80% du montant attribué en 2019, est accordée aux associations dans le cadre de leurs subventions de fonctionnement. Cette avance est ouverte à toutes les associations ayant déposé une demande de subvention pour 2020. Ce plafond de 80% inclut les montants d'ores et déjà versés en 2020.

Depuis le 27 avril, **843 associations** ont bénéficié de ce dispositif.

À compter de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire (24 mars 2020) et pour une durée de trois mois, les délais de demandes de subventions de la part des communes et des Établissements Publics de Coopérations Intercommunales sont temporairement et exceptionnellement suspendus afin de réduire l'incidence du confinement.

SOLIDARITÉS

- **Aide départementale à l'emploi insertion (ADEI) : 8 000 €** sont accordés à la société MAGAM à Sainte-Marie-des-Champs. Cette subvention correspond à la création d'un emploi au profit d'une personne défavorisée.

AGRICULTURE

- **Aide aux petits investissements matériels dans les exploitations agricoles : 105 275,60 €** sont accordés à **45 agriculteurs** pour la participation à l'investissement de petits matériels agricoles ayant pour vocation le soutien des exploitants. La politique agricole et rurale départementale vise à soutenir les petits investissements matériels dans les exploitations agricoles. Cette convention prévoit un soutien pour les investissements inférieurs à 10 000 euros.

ENVIRONNEMENT

- **Soutien au Groupement de Défense contre les Maladies Animales (GDMA) dans la lutte contre le frelon asiatique : 100 000€** ont été attribués au GDMA dont 25 000 € pour l'animation et le fonctionnement de la plateforme mutualisée avec le Département de l'Eure et 75 000 € pour le soutien financier à la destruction des nids. En 2019, le nombre de nids signalés et détruits a été de 1 848.

- Dans le cadre de la compétence en matière de **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**, il a été décidé :

- **d'approuver la convention de partenariat avec le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN)** qui fixe le concours du Département de la Seine-Maritime, **de 2020 à 2023**, pour les missions d'ingénierie administratives, juridiques, financières et les ressources logistiques indispensables au démarrage opérationnel du SMGSN pour la gestion concertée et optimisée de l'Axe Seine Normand en matière de GEMAPI,

- d'approuver **la convention de partenariat avec le Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime (SML 76)** qui permet au Département de la Seine-Maritime de rester membre du SML76 au-delà du 1^{er} janvier 2020 aux côtés des nouvelles autorités compétentes en matière de GEMAPI dans une logique de gouvernance unifiée et cohérente à l'échelle de l'ensemble du trait de côte. À travers la signature de cette convention de partenariat **pour l'année 2020**, le Département s'engage à assurer la continuité de service et apporte un soutien administratif et logistique afin de favoriser le démarrage opérationnel du syndicat.

SPORTS

- **Aide aux associations sportives pour l'acquisition d'un véhicule de transport – Trans'sport en Normandie 2020 : 103 408 €** sont accordés à **13 associations sportives** pour l'acquisition d'un véhicule de transport collectif de personnes afin de leur permettre d'effectuer les déplacements indispensables à la pratique de leur discipline.

- **Aide en matière d'acquisition de matériel sportif des associations nautiques : 115 519 €** sont attribués à **15 associations nautiques** dans 4 disciplines sportives (aviron, canoë-kayak, études et sports sous-marin, voile).

INFRASTRUCTURES

Port départemental du Tréport :

- **147 000€** ont été accordés à la Chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France **pour des travaux d'investissement pour la pêche en 2020** qui comprennent l'installation d'équipements d'enregistrement au débarquement des captures de poissons pêchés dans les eaux européennes, la modernisation de la potence de débarque et de l'installation de production de glace,

- **400 000€** ont été accordés à la Chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France **pour les travaux de reprise de l'estacade Ouest** prévus en 2020 (reprise partielle des éléments de structure et du cheminement piétonnier).

- **200 000€** ont été accordés à la Chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France **pour une étude pour la réhabilitation de deux immeubles sur le quai Sud du port de commerce du Tréport.**

- **Aide pour le développement des circulations cyclables.** Le Département a approuvé, en juin 2017, les nouvelles règles d'attribution d'aide pour le développement des circulations cyclables avec notamment le revêtement des aménagements qui est imposé avec un niveau de finition utilisable par tout et en toute saison (enrobé, béton...). Il est donc décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 56 350€ à la Métropole Rouen Normandie pour l'aménagement de la liaison cyclable « Vallée de l'Aubette » sur la RD 42 – Route de Lyons à Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Saint-Aubin-Épinay,
- 75 000 € à la Métropole Rouen Normandie pour la création d'un aménagement cycliste entre le centre-bourg de Belbeuf et le lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre,
- 6 648 € à la Métropole Rouen Normandie pour la création d'une piste cyclable dans le cadre de la requalification de la rue du Stade à Petit-Quevilly,
- 2 365,07 € à la ville de Dieppe pour l'aménagement de sas vélos et signalétique,
- 42 500 € à la communauté urbaine du Havre pour la création d'un aménagement cyclable au Havre le long de la RD 940.

CONTACT
P R E S S E

Rebecca GRESSIER | [Chargée de Relations presse](mailto:rebecca.gressier@seinemaritime.fr) - 02 35 03 57 39 - rebecca.gressier@seinemaritime.fr
Sylvie SUZANON | [Chargée de Relations presse](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr) - 02 35 03 54 12 - sylvie.suzanon@seinemaritime.fr
Camille ROUSEE | [Conseillère presse du Président](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr) - 02 35 03 55 61 - camille.rousee@seinemaritime.fr